

CQP Chef de quai - Chef de manutention portuaire

RNCP6980 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	311
Code(s) ROME	N1105, F1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3273 — Manutention portuaire
Date d'échéance	21/04/2014

Certificateur(s)

Union Nationale des Industries de la Manutention dans les ports français (UNIM)

<http://www.unim.org>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Chef de quai – Chef de manutention portuaire est responsable de la gestion de chantiers de manutention dans les ports de marchandises en lien avec le service exploitation et le navire. À ce titre Il organise les opérations d'embarquement, débarquement ou transbordement des marchandises dans les différents types de trafic. Il coordonne et supervise le travail des équipes mobiles qui réalisent ces opérations (dockers, chef d'équipes, pointeurs, conducteurs d'engins).

Il applique les consignes qui lui ont été communiquées par le service exploitation, relatives au plan de chargement du navire et aux « marches à suivre » (organisation du déroulement du chantier).

Le Chef de quai – Chef de manutention portuaire s'assure que les différentes opérations de manutention s'effectuent en toute sécurité et sûreté pour les hommes, les marchandises et le matériel.

Il communique en permanence avec le navire, le service exploitation et l'(es) équipe(s) et rend compte du déroulement du chantier à sa hiérarchie.

Il doit pouvoir mettre en œuvre les domaines d'activités suivants :

- Opérations de prise et de fin de poste
- Gestion de chantiers
- Gestion des équipes
- Communication et transmission
- Vérification de l'application des règles de sûreté et de sécurité et encadrement des exercices de sûreté et de sécurité
- Contrôle de la qualité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'ensemble des compétences suivantes fait l'objet d'une évaluation sous forme de mise en situation professionnelle :

Au navire, « sous hangar », ou aux entrées et sorties des terminaux, réaliser les opérations de prise et de fin de poste en respectant les consignes données et les règles de sûreté et de sécurité appliquées aux personnes, aux marchandises et à l'environnement.

Sur le chantier et en lien avec sa hiérarchie, organiser le travail en fonction des navires, des marchandises et des engins de transport. Analyser les situations qui peuvent mettre en cause le bon déroulement, la sécurité, la qualité et

la productivité du chantier et prendre en temps réel les décisions qui relèvent de sa responsabilité. Quand les conditions le permettent, anticiper la prise de décision.

Afin d'assurer la qualité, la sûreté, la sécurité et la productivité des manœuvres de chargement/déchargement, coordonner et superviser le travail des équipes en leur assurant un soutien logistique, humain et technique et en faisant preuve d'autorité.

Au navire, « sous hangar », ou aux entrées et sorties des terminaux, communiquer de façon permanente, physiquement ou par téléphone ou radio avec l'ensemble des équipes du chantier, le service exploitation, le second du bateau afin d'optimiser le travail en cours et de traiter immédiatement toute difficulté pouvant entraver le bon déroulement du chantier.

Au navire, « sous hangar », ou aux entrées et sorties des terminaux, faire appliquer avec l'autorité nécessaire les règles de sûreté et de sécurité relatives aux hommes et aux matériels afin de prévenir les risques professionnels en conformité avec les dispositions du code du travail et assurer la préservation du bon état du matériel. Animer des exercices de sûreté et de sécurité en lien avec l'Agent de Sûreté des Installations Portuaires (ASIP).

Sur le (s) chantier(s) et en lien avec sa hiérarchie, garantir la qualité des opérations réalisées afin de restituer aux clients des biens et marchandises en bon état, tout en respectant la productivité et traiter toute anomalie pouvant survenir.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
Manutention en zone portuaire

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Chef de chantier – agent de maîtrise – contremaître – responsable navire

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 245 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée) J0X30 — Manutentionnaires et déménageurs peu qualifiés · tension 2/5 (Faible) J0X31 — Manutentionnaires et déménageurs qualifiés · tension 3/5 (Modérée) J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres) · tension 5/5 (Très élevée) J6X92 — Cadres de la logistique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	41 308
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	28 %

Familles professionnelles (FAP)

B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres
B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)
J0X30 — Manutentionnaires et déménageurs peu qualifiés
J0X31 — Manutentionnaires et déménageurs qualifiés
J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres)
J6X92 — Cadres de la logistique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury tripartite : un nombre égal de représentants qualifiés employeurs et salariés / un formateur extérieur à l'action de formation À la demande du jury, un formateur ayant participé à l'action de formation, pourra être appelé à titre consultatif.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2014

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP29465

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6980/>